



Delai avant une saisie par huissier

Par **Sanja64**, le **21/06/2010 à 19:01**

Bonjour, rnJ'ai fais un prêt revolving il y a de cela 3 ans, j'avais remboursé la moitié quand j'ai dû y repiocher dedans. J'ai ensuite perdu mon travail, et mes prélèvements ne sont plus passés. rnJ'ai aujourd'hui reçu un courrier d'un huissier "DERNIER RAPPEL AVANT EXECUTION FORCEE" me demandant de payer la totalité du prêts sous 24h, sous peine de saisie du compte et des meubles. rnJe ne pourrai bien évidemment pas payer, je voudrai savoir dans quel délai après ces 24h ils peuvent venir me saisir. Sachant que je suis actuellement au RSA, que je travaille 4h par mois, et que je vis seule dans un studio de 30m², et que je vais déposer mon dossier de surendettement dans la semaine. rnrnMerci par avance de vos réponses